

Le 26 MAI 2003

## COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MAI 2003

Le conseil municipal s'est réuni le 20 MAI 2003 à 20 H 00 en session ordinaire sous la présidence de M. PELLAT Fernand, Maire.

Absents excusés: Ms CHOTAN Christophe, MESONA René Pierre

Secrétaire de séance : Mme MECHLING Marie-Claude

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil de terminer la séance à huis clos pour l'étude de documents d'urbanisme. **ACCORD DU CONSEIL.**

### URBANISME

Monsieur le Maire remercie la présence de M. GIRAUD, de Drôme Ardèche Immobilier, venu présenter son projet d'aménagement sur la zone NA des Grandvers.

2 solutions sont possibles soit par le biais d'une Z.A.C. (zone d'aménagement concertée) ou un PAE (plan d'aménagement d'ensemble).

Le Maire demande au conseil de réfléchir sur la question. Une décision sera prise lors du prochain conseil.

### PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil que M. FUSTIER a été embauché à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2003 suite à l'accord du dernier conseil municipal.

Il convient également de titulariser Mme GILOT Mauricette, agent d'entretien polyvalent, sur 20 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2003.

### TRAVERSE DE VILLAGE : (rapporteur M. VIENNOT)

Suite à la réunion de concertation entre les différents intervenants sur le projet de la traverse du village, les travaux devraient commencer le 16 juin pour la partie concernant la CD 121 jusqu'au canal dans un premier temps, puis vers les écoles publiques et les écoles privées. Des problèmes techniques importants ne permettent pas d'installer les fourreaux pour le gaz.

Les travaux sur la CD 67 débiteront en septembre 2003.

Un courrier sera adressé aux riverains concernés.

### ECLAIRAGE PUBLIC

Le devis présenté par le syndicat s'élevant à la somme de 52 000 €HT, le Maire a fait une demande auprès du syndicat pour établir 2 projets (les travaux étant plafonnés à 38 000 €HT). La commune attend la décision du syndicat.

### COMMUNICATION

Mme GINOT fait le compte rendu de la commission. Les articles demandés auprès des diverses associations sont longs à venir. Il est constaté un essoufflement de la part des membres de la commission. La question se pose pour savoir si la commune ne sortira qu'un seul bulletin par an au lieu de 2.

### **LOGEMENTS LOGICCOP :**

Le Maire souhaite apporter des précisions quant aux attributions des logements construits par le groupe « Adis » sur le lotissement 'La Rivalière'.

Les décisions ont été prises en concertation avec la mairie, sachant que le propriétaire est seul habilité au choix définitif. Les critères préalablement définis ne donnent pas lieu aux justifications. Comment ne pas décevoir lorsque 28 demandes ont été retenues pour seulement 6 logements à attribuer ?

### **VOIRIE**

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de la Communauté des Communes pour la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage sur les travaux de voirie communale.  
Accord du conseil.

### **ASSAINISSEMENT**

Il convient par délibération d'approuver le zonage d'assainissement suite à l'enquête commune exigée avec la modification du P.L.U

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'une pétition signée par les riverains habitant sur la CD 121 à l'entrée du village côté Margès regrettant le manque de prévention de la commune pour faire ralentir la circulation.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que lors de la séance précédente, il a été convenu en concertation avec l'équipement, d'étudier en même temps que les travaux sur cette route un projet de ralentissement..

Lettre de l'ACCA de Margès sollicitant de la part de la commune une adhésion des propriétaires.  
Se renseigner auprès de la DDA.

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il convient de délimiter les parcelles de bois communaux avec celle de particuliers les jouxtant pour obtenir un bornage opposable aux tiers et une exploitation légale des coupes. Cette opération sera conduite par l'ONF pour un coût de 1400 €

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil de procéder à des études sur l'assainissement autonome sur les propriétés communales (habitation de Mme HORTAN et ferme REGAL). Accord du conseil.

Monsieur le maire demande également l'accord au conseil de signer une convention de travaux avec Mme GAILLARD DE ST GERMAIN pour les travaux de la traverse. Accord du conseil.

Accord du conseil pour une chorale sur la place du champ de mars le 21 juin 2003 à l'occasion de la fête de la musique avec apéritif offert par la municipalité..

Demande d'autorisation de procéder à l'achat d'un imprimante Laser et imprimante couleur pour la mairie pour un coût de 480 €HT. Accord du conseil.

Le photocopieur sera également renouvelé pour un coût de location inférieur à celui utilisé jusqu'à présent.

Lettre de l'école Notre Dame de la Garde pour 2 séances de piscine supplémentaires Refus du conseil.

Lettre de l'école publique demandant une subvention supplémentaire pour le renouvellement de manuels scolaires. Une décision sera prise après étude du devis.

Lettre de l'amicale du personnel du canton sollicitant une subvention pour leur association.  
Accord. Voir avec les communes alentours.

Suite à une réunion de la Communauté des Communes, celle -ci a donné son accord pour une réduction du périmètre concernant le schéma de cohérence territoriale.

SEANCE LEVEE A 23 H 45